RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 D 01742
Numéro SIREN : 901 812 099
Nom ou dénomination : ABFF

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/016766

ABFF
Société Civile Immobilière
Au capital de 400 euros
Siège social : 29 route de Mons
31130 Balma
R.C.S. Toulouse 901 812 099

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE rectificative
du 21 juin 2023

Les associés de la société ABFF, dont les principales caractéristiques sont visées en tête des présentes (ci-après dénommée la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire rectificative, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

-	Madame Fatima Fetouhi, *propriétaire de*	200 parts
-	Monsieur Abdelhake Bouchou, *propriétaire de*	200 parts
	Total :	400 parts

Soit 400 parts sur les 400 parts composant le capital social.

Madame Fatima Fetouhi préside la séance en qualité de Gérant associée.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de dissolution de la SCI ABFF
- Pouvoir pour formalités

PREMIERE RESOLUTION
(Dissolution de la SCI)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance décide de dissoudre la SCI, en date du 24 février 2023.

Cette résolution, mises aux votes, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Madame Fatima Fetouhi, 45 rue d'Alsace-Lorraine 31000 Toulouse, en qualité de liquidateur. L'adresse de liquidation est également le 45 rue d'Alsace-Lorraine 31000 Toulouse.

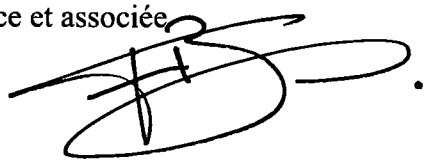
Cette résolution, mises aux votes, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

Madame Fatima Fetouhi,
Président de séance et associée



Monsieur Abdelhake Bouchou,
Associé



ABFF
Société Civile Immobilière
Au capital de 400 euros
Siège social : 29 route de Mons
31130 Balma
R.C.S. Toulouse 901 812 099

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-deux,
Le 19 novembre 2022
A 19 heures,

Les associés de la société ABFF, dont les principales caractéristiques sont visées en tête des présentes (ci-après dénommée la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Fatima Fetouhi,
  propriétaire de.....200 parts

- Monsieur Abdelhake Bouchou,
  propriétaire de.....200 parts

Total : 400 parts

Soit 400 parts sur les 400 parts composant le capital social.

Madame Fatima Fetouhi préside la séance en qualité de Gérant associée.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de résolutions,
- les statuts de la Société.

certifié conforme

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance, le cas échéant, le rapport du Commissaire aux comptes, ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution de la SCI ABFF
- Pouvoir pour formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION
(Dissolution de la SCI)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance décide de dissoudre la SCI, à compter du 21 novembre 2022.

Cette résolution, mises aux votes, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
(Pouvoir pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mises aux votes, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

Madame Fatima Fetouhi,
Président de séance et associée

Monsieur Abdelhake Bouchou,
Associé